

VILLE DE

Léon

Magazine d'informations municipales

A
V
R
I
L

2
0
1
5

DOSSIER
Les Pompiers volontaires
Pourquoi pas vous

SAPEURS-POMPIERS



Léonnaises, Léonnais,

La première année de notre mandat vient de se terminer et je remercie toute mon équipe pour son implication et son dévouement dans le traitement des différents dossiers communaux.

Un maire ne peut pas diriger seul sa commune et le travail qu'ils ont fourni me conforte dans le choix de mes colistiers.

Vous découvrirez dans ce bulletin l'avancement des travaux que nous avons lancés en priorité l'année dernière. Tous les plannings seront respectés (je l'espère) et nous pourrons commencer la saison touristique avec un bel office de tourisme et un réaménagement des berges du lac.

Nous avons établi notre premier budget. L'année dernière, par manque de temps, les grandes lignes n'avaient pas été changées et nous nous sommes efforcés, tout au long de l'année de faire des économies. Les résultats du compte administratif le prouvent. Cette année, le budget est établi sans ligne d'emprunt (hormis un emprunt PALULOS pour les trois logements de LOUTAS, qui sera intégralement remboursé par les loyers) car nous souhaitons à tout prix gérer au plus près les comptes de la commune. Il est facile de créer une ligne d'emprunt afin d'équilibrer un budget mais cela ne reflète pas la réalité. Mr le percepteur a validé le budget primitif et nous a signifié que celui-ci était très raisonnable et que nous étions sur la bonne voie.

Nous préparons également la saison estivale qui j'espère sera ensoleillée et fructueuse pour nos commerçants. La maison de la presse ouvre pour les vacances de Pâques et fermera à la fin des vacances de Toussaint. J'ai pu gagner 2 mois de plus sur l'année dernière et j'espère que le syndicat de la presse nationale pourra autoriser une ouverture annuelle dans le futur (pour l'instant, seul Carrefour a cette autorisation).

Suite à la création de la commission des fêtes et animations, FestàLoun 2015 est en pleine préparation.

Les dernières élections départementales ont eu lieu au mois de mars et je félicite notre nouvelle conseillère départementale Muriel LAGORCE. Je ne doute pas qu'elle saura aider notre village à évoluer.

Je finis mon édito en félicitant tout particulièrement la directrice de l'école Mme Marie-France BERGNES PEDROS, Mme Françoise LESBATS, Mme Christelle CAPDEPUY ainsi que l'ensemble des parents d'élèves, pour leur implication à mes côtés afin de permettre le maintien de la classe qu'envisageait de supprimer l'académie.

Votre Maire
Jean MORA

SOMMAIRE :

- p 2 Edito
- p 3, 4, 5 et 6 A la Une
- p 7 La Huchette
- p 8 Séjour ski
- p 9 Médiathèque
- p 10 et 11 Dossier les pompiers volontaires
- p 12 Le point sur les travaux
- p 13 Budget
- p 14 Les sigles
- p 15 Accès aux documents administratifs
- p 16 Agenda

Directeur de la publication : Jean MORA

Conception, réalisation : Mairie de Léon

La commune de Léon a fait le choix d'une communication éco responsable. Ce magazine a été réalisé par une imprimerie certifiée PEFC (système international garantissant une gestion durable des forêts) et imprim'vert.

Photos : Mairie de Léon

Nombre d'exemplaires : 1300 - Dépôt légal : à parution



INVITATION A TOUTES LES MAMANS LEONNAISES



Monsieur le Maire Jean MORA, son Conseil Municipal et
le CCAS ont le plaisir de vous inviter autour d'un verre

**Le 30 MAI à 18h00 à la salle des Associations
à l'occasion de la Fête des Mères.**

A la une ...

Résultat des élections départementales

Résultats du premier tour 22 mars 2015

VOTANTS : 993

SUFFRAGES EXPRIMES : 936

BULLETINS BLANCS : 38

BULLETINS ET ENVELOPPES NULS : 19

Binômes candidats :

Patricia LAMARQUE et Philippe MOUHEL : 340

Xavier FORTINON et Muriel LAGORCE : 364

Ludovic BEZE et Sandrine GICQUEL : 145

Maryse CORRET et Thierry LE BRIS : 87

Résultats du Canton Côte d'Argent

Premier tour :

Patricia LAMARQUE et Philippe MOUHEL : 3670

Xavier FORTINON et Muriel LAGORCE : 4010

Ludovic BEZE et Sandrine GICQUEL : 1791

Maryse CORRET et Thierry LE BRIS : 749

Résultats du second tour 29 mars 2015

VOTANTS : 1047

SUFFRAGES EXPRIMES : 960

BULLETINS BLANCS : 67

BULLETINS ET ENVELOPPES NULS : 41

Binômes candidats :

Patricia LAMARQUE et Philippe MOUHEL : 472

Xavier FORTINON et Muriel LAGORCE : 488

Résultats du Canton Côte d'Argent

Second tour :

Patricia LAMARQUE et Philippe MOUHEL : 4836

Xavier FORTINON et Muriel LAGORCE : 5242

Léon avait reçu la Marianne du civisme lors des précédentes élections. La commune a encore obtenu un taux de participation supérieur à la moyenne nationale à savoir 60,45% lors du premier tour et de 63,72% lors du second tour.



Inauguration maison de la chasse

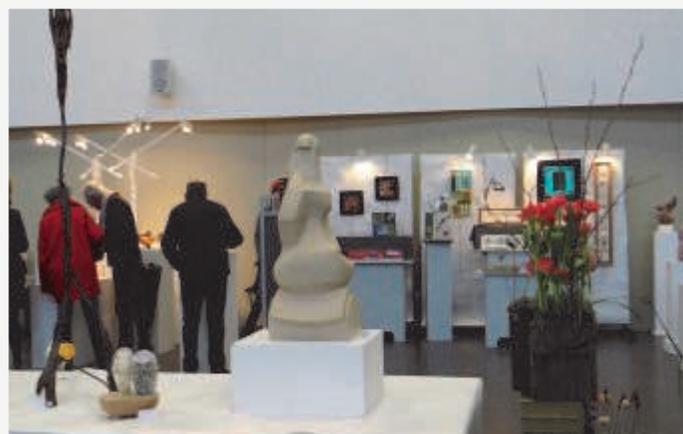
Samedi 21 mars, Monsieur le Maire accompagné du président de l'ACCA monsieur Bernard Lacoste et entourés de nombreux chasseurs, des élus et des anciens conseillers municipaux ont inauguré la nouvelle Maison de la chasse qui se trouve désormais dans la zone artisanale à côté du hangar des services techniques de la commune. Après avoir remercié tous les participants à la construction de cette maison de la chasse, Jean-Claude Dupouy, Serge Danastas, l'entreprise Mora Frères, Manuel Neves, Carlos Da Costa, Alain Ferrier, les services techniques ainsi que tous les bénévoles, Monsieur le Maire Jean Mora et Gérard Subsol ont coupé le ruban tricolore qui était tenu par les 2 doyens Jean Plachot et Jean Linon. Cette cérémonie s'est achevée autour d'un apéritif et d'un repas de chasseur.



A la une ...

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIER D'ART

Voici une première édition réussie pour les **Journées Européennes des Métiers d'Art** qui se sont déroulées les 27, 28 et 29 mars, puisque près de **1200 visiteurs** ont pu tout au long du week-end admirer les pièces que 30 artisans d'art avaient réunies à la Huchette ainsi qu'à la galerie léon'art.

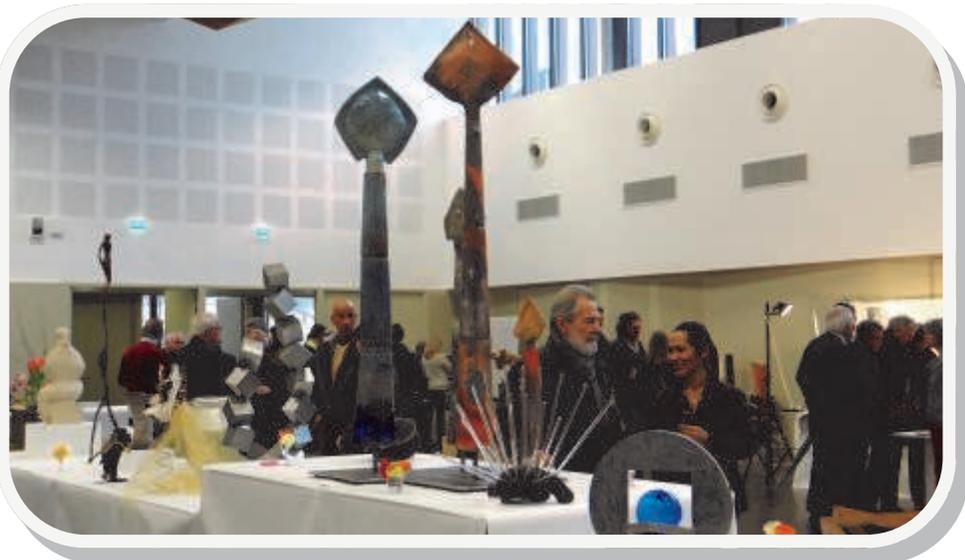


Le vendredi, l'exposition a accueilli les élèves de 6ème du collège de Linxe ainsi que 80 enfants de l'école primaire des pignons, élèves en classe de CM1 et CM2 accompagnés de leurs maîtres d'école, du directeur et des animateurs du centre de loisirs. Mélanie Morassin leur a fait une démonstration de tissage. Francine Cavadore, modiste à Tarnos a également confectionné des fleurs de tissus en leur compagnie alors que Cécile Guédon a travaillé la glaise. Elisa Lozik a démontré son savoir-faire de tapissière. Quant à Marc Lafond, il a travaillé sur un tronc de pin avec une tronçonneuse afin de créer une sculpture féminine. Les premiers visiteurs ont été accueillis par Claire Caup au piano, vers 18h30 et le président de la Chambre des Métiers, Monsieur Larcher, a fait un discours suivi par Jean Mora qui a réitéré le souhait que Léon devienne la ville incontournable de l'art et il en a profité pour annoncer la reprise dès cet été, des expositions de peintures sculptures et autres formes de créations.

Le vernissage s'est achevé par la prestation au chant de Morgane accompagné de son père à la guitare et une réception où les élus responsables du buffet ont su utiliser leur créativité à des fins aussi bien esthétiques que gustatives.

Les samedi et dimanche, les visiteurs ont continué d'affluer nombreux avec un pic de 500 visiteurs le dimanche.

Durant ces 3 jours, il y a eu des échanges entre les différents "artistes artisans", des ventes, des prises de contact et des commandes à venir. Le plus important, cela aura été de faire découvrir au public des métiers d'art qui ne sont pas forcément connus et une passion que tous ces artisans ont su nous faire partager, d'où l'envie pour tous de renouveler l'expérience l'année prochaine...



DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

27, 28, 29 et 30 Avril de 10h à 12h

Au hangar municipal, rue des Agréous

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

11 et 12 Mai

Sur inscription à la Mairie

05 58 49 20 00

SITCOM

Horaires d'été

Déchetterie de Vielle

Du lundi au samedi

8h30 - 12h00

13h15 - 18h30

Fermé le mardi

matin et le

dimanche



NOS ACTIVITES AU SEIN DU

CCAS

Portage des repas : Une fois par mois, nous accompagnons l'agent de la mairie dans la distribution des repas (essentiellement le vendredi, jour où le nombre de plateaux est important car les repas sont livrés pour trois jours).

Cela permet de voir si les personnes sont satisfaites tant sur la quantité que la qualité des repas servis (si problème la société culinaire peut être contactée).

APA : aide pour autonomie : Cette aide permet aux personnes demandeuses de rester le plus longtemps possible au domicile. Leurs dossiers sont présentés une fois par mois à Morcenx.

Nous nous rendons chez les personnes concernées

avant d'aller en réunion pour évaluer leurs besoins et les appuyer lors de cette réunion.

Téléalarme : Lors de nos visites, nous proposons aux personnes seules ou peu entourées, le service téléalarme pour leur sécurité.

Pour tout renseignement : contacter la Mairie au 05 58 49 20 00



Le permis de construire est désormais valable

3 ans

Le délai de validité des permis de construire, d'aménager ou de démolir et des décisions de non opposition à une déclaration préalable de travaux est porté de 2 à 3 ans. Ce délai est prorogeable d'un an. (décret N°2014-1661 du 29/12/2014)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les résultats du permis de conduire sont consultables en vous connectant sur le site : www.securite-routiere.gouv.fr

Afin de savoir si vous l'avez obtenu il vous suffit d'inscrire votre numéro de dossier, votre date de naissance et le type de permis passé.



AMICALE DES RETRAITES

Après la dernière assemblée Générale,
une nouvelle équipe s'est mise en place

Présidente : **Marie José LARTIGUE**
Vice-présidents : Michel DARREMONT
Marie-Madeleine LESCA
Secrétaire : Roseline SEMONIN
Secrétaire adjointe : **Agnès DUPLAA**
Trésorier : **Geneviève MEIRANESIO**
Trésorier adjointe : Danielle LEDANFF

Afin de faciliter le travail du bureau de l'association,
nous souhaitons que toutes les inscriptions aux
différentes activités se fassent 10 jours avant la date
prévue.

Au cours du 2^{ème} semestre, nous réfléchissons à un
nouveau programme d'animations. Pour tous
renseignements ou inscriptions, veuillez contacter la
Présidente :

Mme LARTIGUE Marie José : TEL 06 30 53 25 61

Calendrier des animations :

24 Avril : Concours interne belote et tarot

01 Mai : Vide-grenier au club

12 Mai : Foire de Bordeaux

29 Mai : Sortie à Dancharria

26 Juin : Sortie à Bayonne

Remise d'un chèque à CSF par Saur solidarités

La mission de **Coopération Sans Frontière** n'est pas
simple, mais elle a placé au centre de ses
préoccupations un objectif principal : améliorer la
vie d'un petit village du sud Mauritanien,
DIOULLOM. La mairie de Léon, en novembre 2011,
par l'intermédiaire de son conseil municipal a
décidé de se lancer dans une démarche de
Coopération Décentralisée avec la commune de
Dioullom et a signé un accord de coopération.
Une convention de jumelage a été passée entre nos
deux communes rurales sous l'impulsion de Mr Jean
Paul BABUT tragiquement disparu, il y a quelques mois. Le 26 mars dernier, grâce à **Saur Solidarités**,
contributeur d'actions de solidarités en France comme à l'étranger, **CSF** a reçu un chèque de 14 500€ qui va
leur permettre la construction de puits et de rendre autonome la production maraîchère de ce petit village
d'Afrique.

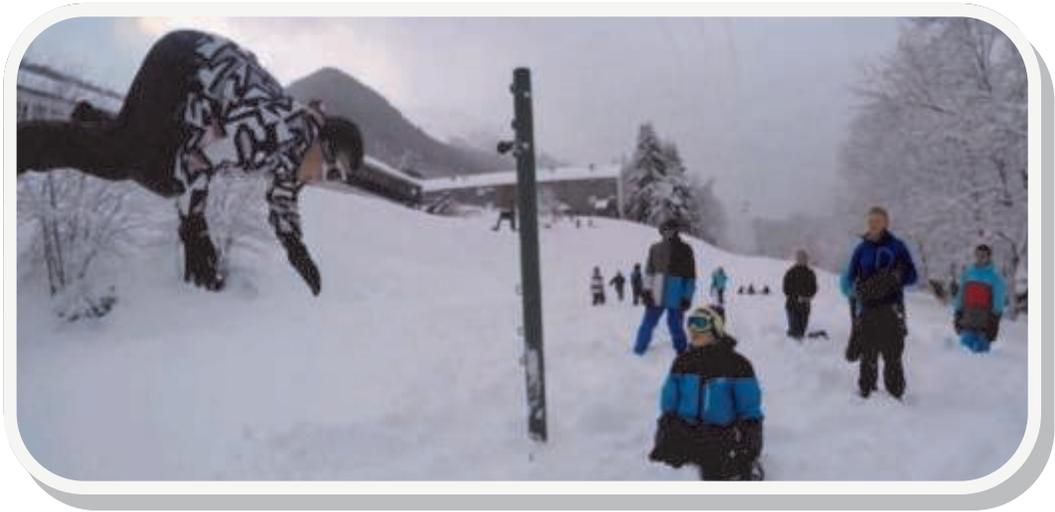


Une léonaise a participé au Rallye des Gazelles qui s'est
déroulé du 19 mars au 02 avril. Partie de Bordeaux avec
son binôme Céline, Sylvie Frêches s'est élancée à la
conquête du désert marocain. A travers leur périple, elles
en ont profité pour distribuer brosses à dents et tubes de
dentifrices dans des écoles du sud marocain. Grâce à leurs
sponsors dont certains
léonnais, elles ont pu arriver au bout de ce rallye dans
d'excellentes conditions et ont terminé huitième dans la
catégorie experte. Un grand bravo pour la réussite de ce beau défi !!



A la Une ... SEJOUR NEIGE 2015

15 ados de Léon sont partis du 23 au 27 février à La Mongie pour ce qui devait être au départ un séjour « ski ». Logés au gîte « les 4 saisons de Gripp » à Campan, ce séjour réunissait au total une cinquantaine de jeunes avec ceux de Magescq et Tosse Saubion. Les conditions climatiques n'ayant permis de skier que le lundi (accès station impossible par la suite et station fermée), le programme a donc été chamboulé !



Le mardi, dans notre malheur avec la neige tombée plus que nécessaire, ce fut une excellente occasion de faire la classique bataille de boules de neige avec munitions **illimitées**, puis d'improviser une piste de luge sur le centre, avant de construire le plus grand bonhomme de neige de l'histoire !

Le mercredi, tentative de déneigement pour pouvoir descendre sur Bagnères. Après 1 heure avec les pelles à la main, puis une autre heure à mettre les chaines, nous avons tout de même réussi à sortir pour rejoindre le centre balnéo de Bagnères et profiter de son eau à 35°, puis des hammam, sauna et autre jacuzzi.

Après une journée d'animation au centre le jeudi, nous sommes partis le vendredi après-midi au laser-quest de

Pau où cette guerre des lasers a rencontré un énorme succès auprès des novices. Puis, direction le cinéma de Pau pour les 6 minibuses avant de prendre le chemin du retour direction Léon en fin de journée.

Au final, et malgré très peu de ski, l'équipe d'animation a tout fait pour proposer des activités divertissantes (grands jeux, veillées, activités dans la neige, atelier crêpes, tournoi de jeux de cartes, loup garou etc..) et les jeunes, rentrés enchantés de cette semaine, sont tous prêts à repartir.

Car en définitive, passer une semaine avec ses amis, ne penser qu'à s'amuser, à discuter, à jouer, et à faire des rencontres : c'est bien ça les vacances d'un ado !



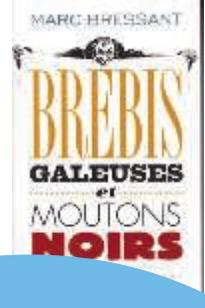
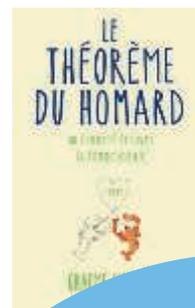
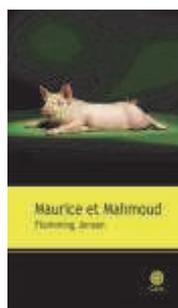
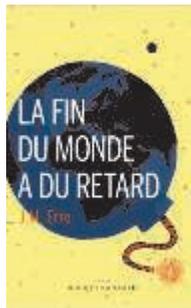
A la médiathèque ...

PRIX DES LECTEURS :

Les bibliothèques de Castets, Léon, Linxe, Lit-et-Mixe, St Julien-en-Born et Vielle-St-Girons vous proposent de participer au Prix des Lecteurs.

Déroulement du prix : les lecteurs inscrits s'engagent à lire les six livres sélectionnés. Ils peuvent emprunter les ouvrages dans les bibliothèques entre le mois de mars et le mois de décembre 2015. En début d'année 2016, au cours d'une réunion conviviale, les lecteurs voteront pour élire leur livre préféré.

Sélection Prix des Lecteurs 2015 sur le thème de l'humour



Coups de cœur
de la médiathèque
de Léon

Littérature Jeunesse

Otto / UNGERER, Tomi

Le petit bonhomme des bois /
DEYLE, Pierre

La souris et le voleur / DARWICHE,
Jihad

*De la petite taupe qui voulait savoir
qui lui avait fait sur la tête* /
HOLZWARTH, Werner

Alors ? / CROWTHER, Kitty

Littérature Adulte

Le cercle des femmes /
BROCAS, Sophie

Le cœur pélican / COULON,
Cécile

L'amour et les forêts / REIN-
HARDT, Eric

Plonger / ONO-DIT-BIOT,
Christophe

La cuisinière d'Himmler /
GIESBERG, Franz-Olivier

Charlotte / FOENKINOS,
David

Pas pleurer / SALVAYRE, Lydie

Le chardonneret / TARTT, Donna

DVD

Shutter Island

Les garçons et Guillaume à table!

Le hobbit

Tel père, tel fils

My sweet Pepperland

Les coups de cœur sont
disponibles à la
médiathèque.

Septembre-Juin

Lundi : 16h-18h30

Mercredi : 9h-12h et 14h-
17h30

Vendredi et samedi :

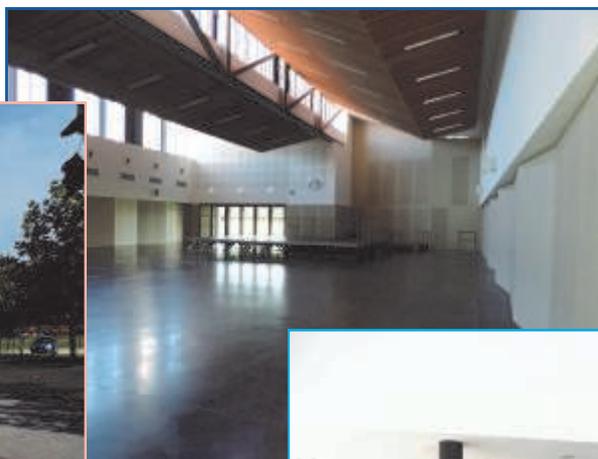
9h30-12h30

Juillet et Août

Lundi au samedi :

9h30-12h30

La Huchette ...



Depuis 2010, **la Huchette** située Place de Vagos, à côté de l'école primaire est utilisée tout au long de l'année. Très sollicitée, elle est devenue indispensable à ses usagers.

Toute association léonnaise peut utiliser gratuitement les différentes salles de danse, musique, dojo... et ainsi permettre à ses adhérents d'avoir des cours et des animations dans des conditions optimales. Il suffit de réserver auprès du référent. Le planning d'occupation des salles y est consultable durant les heures d'ouverture.

Comment réserver ? Que faire ?

Association ou particulier doit effectuer une pré-réserve qui sera validée en fonction des disponibilités. Pour ce faire un formulaire est à compléter. Il est à retirer au bureau du référent à la salle la Huchette. Une réponse par courrier ou par mail est envoyée expliquant les différentes démarches à effectuer.

La semaine précédent la location il faut signer le contrat de location établi entre la mairie et le loueur et régler le montant de la location.

Des rendez-vous sont fixés afin d'organiser un état des lieux d'entrée et un état des lieux de sortie. Pour cela, il faut contacter le référent au 05 58 72 30 12 aux horaires d'ouverture de son bureau (Voir ci-dessous)

Le chèque de caution est restitué en fonction de l'état des lieux de sortie.

Pour les particuliers, la grande salle, le bar et l'office sont à la location.

La grande salle peut accueillir jusqu'à 350 personnes et le bar jusqu'à 50 personnes.

L'office est équipé d'une chambre froide, machine à glaçons ...

Quel prix ?

Un chèque de caution de 200 € est demandé pour la location. Il sera restitué après l'état des lieux de sortie.

Pour les Léonnais :

Salle + bar : 250 €

Office : 25 €

Bar : 30 €

Pour les CE ou comité d'établissement de Léon :

Salle + bar : 100 €

Office : 50 €

Bar : 50 €

Particulier extérieur à Léon :

Salle + bar : 600 €

Office : 50 €

Bar : 50 €

Entreprise privée ayant une activité commerciale :

Salle + bar + office : 1500 € +500 € par journée supplémentaire

Associations, CE ou Comité d'établissement hors commune :

Salle + bar : 300 €

Office : 50 €

Bar : 50 €

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DU RÉFÉRENT

Lundi : 09h30 - 12h00 et 16h30 - 18h00

Mardi : 08h30 - 12h00

Jeudi : 08h30 - 12h00

Vendredi : 08h30 - 12h00 et 16h30 - 18h00

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE :

Pourquoi pas vous ?



L'activité de sapeur-pompier volontaire repose sur le volontariat et le bénévolat au sein de l'amicale des pompiers de Léon. Ils exercent leurs missions en parallèle de leur travail, de leurs études et de leur vie de famille.

Devenir sapeur pompier volontaire, **c'est se rendre disponible pour porter secours** à ses concitoyens .

La qualité et la proximité des secours reposent sur la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.



Anaïs, sapeur-pompier volontaire depuis 8 ans

Pourquoi devenir pompier volontaire ?

Cela a toujours été une évidence pour moi, depuis l'adolescence, l'envie d'aider , de savoir comment réagir face à une situation délicate aussi bien pour moi que pour les autres.

Que faites-vous dans vos missions quotidiennes ?

Notre mission la plus importante est le secours à la personne. Cela va du simple contact, dialogue à l'évacuation vers le médecin ou l'hôpital. Le secours routier qui lui va de la signalisation, la protection, la circulation parfois jusqu'à la désincarcération. Nous intervenons également lors des feux de cheminées, divers incendies et bien sûr feux de forêts

Qu'est-ce que cela vous apporte d'être sapeur-pompier volontaire ?

Ce sont de belles rencontres avec des gens que je ne verrais pas forcément dans ma vie de tous les jours. Et puis cela m'a donné confiance en moi, je relativise beaucoup plus au quotidien, je prends plus de recul face aux difficultés de la vie. Et surtout je ressens une grande fierté en aidant les autres, en me rendant utile. La relation et l'amitié qui se sont créées avec les autres sapeurs pompiers sont très importantes. Nous partageons des moments forts avec les autres sapeurs pompiers.





Vous avez envie de faire preuve de solidarité envers les gens qui vous entourent ?
Vous voulez participer à la vie de votre commune ?

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER volontaire

AI-JE LE PROFIL POUR DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE ?

- J'AI ENVIE DE VENIR EN AIDE À MES PROCHES, À MES AMIS, À MA FAMILLE, À MES VOISINS, À LA POPULATION DE MA COMMUNE, À TOUTE PERSONNE EN DANGER.
- JE PEUX ME RENDRE DISPONIBLE POUR PORTER SECOURS, POUR AIDER À LA PROTECTION DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT.
- JE SUIS UNE FEMME OU UN HOMME ET J'AI ENTRE 18 ET 50 ANS.
- JE VIS OU JE TRAVAILLE À MOINS DE 8 MINUTES DU CENTRE DE SECOURS DE LEON.
- J'AI ENVIE DE PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ SOLIDAIRE, AU MAINTIEN DES SECOURS EN MILIEU RURAL.
- JE SOUHAITE APPARTENIR À UNE ÉQUIPE ET PARTICIPER À LA VIE DE MA COMMUNE.

Contactez Patrice DOULET (responsable des sapeurs-pompiers volontaires) • 06.51.65.62.58

Principal acteur de la communauté des sapeurs-pompiers, le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la société. Il exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels. Il contribue ainsi, directement, en fonction de sa disponibilité, aux missions de sécurité civile de toute nature confiées aux services d'incendie et de secours ou aux services de l'Etat qui en sont investis à titre permanent conformément aux dispositions créées par la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers et la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Par là même, il est un acteur à part entière des services d'incendie et de secours, au même titre que les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs, techniques et spécialisés qui agissent de manière coopérative et complémentaire avec lui. Son engagement est de 5 ans tacitement reconduit après vérification des conditions d'aptitude physique et médicale. Il bénéficie d'une formation initiale adaptée aux missions de son centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière.



Quelques chiffres

Dans les Landes :

1775 volontaires pour 289 professionnels, 148 membres du service santé et secours médical, 5 sections de jeunes sapeurs-pompiers et 64 P.A.T.S (personnels administratifs et techniques spécialisés)

26 118 interventions soit une toutes les 20 min et 19 796 secours aux personnes

En France :

192300 volontaires pour 40200 Professionnels, 11704 membres du service santé et secours médical, 27400 jeunes sapeurs-pompiers et 33049 sapeurs-pompiers au féminin

4 295 500 interventions par an soit une toutes les 7,3 secondes.

3 221 800 secours aux personnes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 18 ans au moins
- Jouir de ses droits civiques, ne pas avoir l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite au casier judiciaire, et s'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur
- Se trouver en position régulière au regard du service national (journée d'appel à la préparation défense)
- Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale adaptées en fonction des missions exercées (examen lors de l'engagement)
- Résider régulièrement en France

Le point sur les travaux ...

Le Lac Depuis février Géolandes et la Commune ont débuté l'aménagement du Lac. Fin avril le



recreusement du parcours de pêche sera terminé. **L'aménagement des berges devrait être achevé entre le 15 et le 20 mai. L'ouverture au public se fera fin juin** dès que le parking et les différentes cabanes seront réalisés. Concernant les plantations prévues, elles seront mises en place à **l'automne afin d'éviter une trop grande perte de plantes durant l'été.**

L'office de tourisme Depuis quelques mois

une rénovation totale a débuté. Les travaux ont bien avancé

et le carrelage a été posé.

Les délais sont respectés

par les différentes

entreprises et devraient

permettre une ouverture

de l'office de tourisme

avant l'été. Pour l'instant

un accueil provisoire a ouvert juste à côté dans la salle de vote.

Ainsi vous pourrez bénéficier des services proposés comme la

billetterie du centre culturel et les diverses infos sur notre

commune.



Au cimetière

Thérèse Darricau, Serge Chabrier, conseillers municipaux et Hervé Chalus le policier municipal sont en train de recenser dans

le cimetière les tombes en état d'abandon et ont posé des

panneaux devant ces tombes indiquant de s'adresser à la Mairie

afin de régulariser les concessions. Si après 3 ans personne ne se

manifeste pour une de ces tombes, la concession

redevient disponible. A ce jour, il semblerait qu'une

dizaine de tombes soient abandonnées. Le Columbarium

a été agrandi et 15 urnes supplémentaires ont été créées

ainsi que 10 caves urnes (caveau permettant d'accueillir

4 urnes). Un agrandissement du cimetière a été réalisé

permettant ainsi une création d'environ 70 emplacements pour des tombes de 3 m² ou 5 m².

Aujourd'hui il ne reste plus qu'à jalonner les futures concessions dans cette nouvelle extension.



Budget

Un savant équilibre

Le Budget primitif a été voté le 5 avril dernier. Vous constaterez une baisse de la dotation de l'Etat de 56 000 €. Malgré cela, nous poursuivons les investissements engagés : berges du Lac, Office de tourisme, Salle paroissiale. Nous allons continuer à rénover les bâtiments communaux et nous réaliserons 3 logements au Loutas avec le PACT des Landes.

Cette année sera une grosse année d'études afin de préparer les futurs travaux et l'avenir de Léon.

Compte administratif 2014

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 524 534,82 €	823 515,49 €
Recettes	3 501 612,58 €	569 152,77 €
Résultats	+ 977 077,76 €	- 254 362,72 €

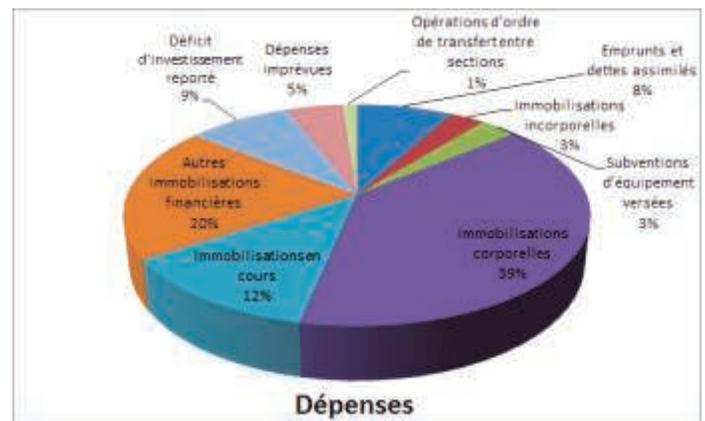
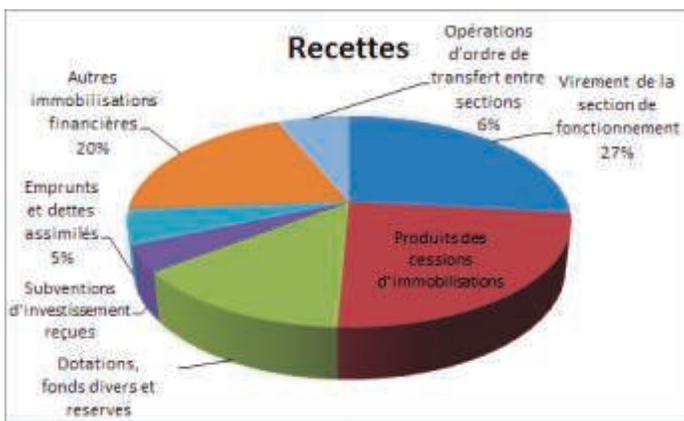
Taxes 2015 identiques

Le conseil municipal a décidé ne pas augmenter les taux des taxes. En effet celles-ci sont les mêmes depuis 2012

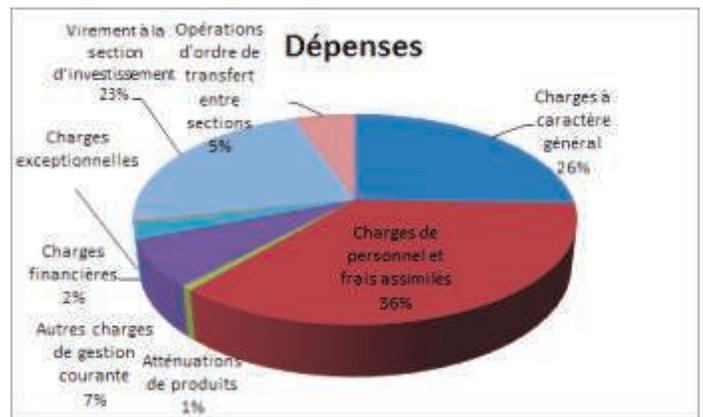
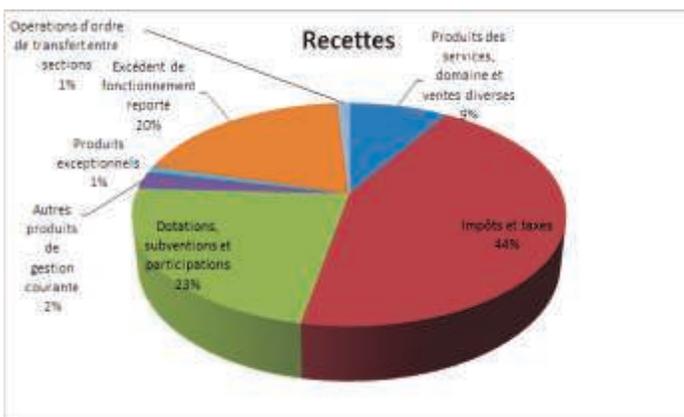
Taxe d'habitation	13,93 %
Taxe foncier bâti	14,54 %
Taxe foncier non bâti	64,16 %

Budget primitif 2015

Le budget d'investissement s'équilibre à 2 965 234,00 €



Le budget de fonctionnement s'équilibre à 3 478 746,00 €



PRESQUE TOUT CONNAITRE DES SIGLES QUE NOUS RENCONTRONS

Un sigle est un ensemble de lettres initiales, épelées, formant un mot servant d'abréviation.

Si un sigle peut se prononcer comme un mot ordinaire, comme UNESCO ou MEDEF, il prend le nom d'acronyme. S'il s'épelle, comme SNCF [ɛs.en.se.'ɛf], il peut s'écrire avec un point après chaque lettre. Dans l'usage courant, la tendance est à la suppression des points dans tous les sigles (PMU, CIA, FBI, FMI, LGBT, etc.)

Certains sigles courants entraînent la formation de dérivés, par exemple : cégétiste (membre de la CGT), cégépien (personne poursuivant des études dans un cégep ou collègue d'enseignement général et professionnel), éréviste (bénéficiaire du RMI).

Certains sigles s'écrivent comme on les prononce, et forment alors des noms communs (accordés en genre et en nombre), par exemple : une bédé, des bédés ; un cédérom, des cédéroms ; un PDG, une pédégère.

ONU présente la particularité d'être à la fois un sigle et un acronyme (dérivé onusien relatif à l'ONU ou fonctionnaire de l'ONU).

En français, les sigles sont invariables et ne prennent pas la marque du pluriel (contrairement à l'usage anglophone), par exemple : des BD, des CD, des HLM. En anglais, on dira CDs.

A chaque bulletin vous pourrez découvrir son lot de sigles :

ADEME :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français créé en 1991. Il est régi par la loi n° 90-1130 du 19 décembre 1990 (publié au JO du 22 décembre 1990) et le décret n° 91-732 du 26 juillet 1991 (publié au JO du 28 juillet 1991). Il est placé sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, de l'écologie et de l'énergie.

La mission de l'ADEME est de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. L'ADEME couvre la maîtrise de l'énergie et un large spectre des politiques de l'environnement : déchets, pollution des sols, transport, qualité de l'air, bruit, qualité environnementale. Les missions dont elle ne s'occupe pas, sont principalement la maîtrise de l'eau, des risques et des paysages.

AMF : Association des Maires de France

AMeLi : Assurance maladie en ligne (Sécurité Sociale)

CLN : Côte Landes Nature Créée en 2003, la Communauté de communes Côte Landes Nature est un Établissement public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant dix communes pour une population de 10.997 habitants.

CERFA : Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs

CREPS : Centre régional d'éducation populaire et de sport [puis] Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives

CROSS : Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (France)

DGFIP : Direction générale des Finances publiques

DRASS : Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales

EPIC : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EMAIL : Electronic Mail, en français, courriel (officiel depuis 2003)

Suite dans votre prochain magazine municipal...

ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

LES OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La commune doit faciliter l'accès à ses documents administratifs

La commune doit permettre aux administrés qui en font la demande, d'accéder aux documents administratifs. Ces documents sont ceux « produits ou reçus, dans le cadre de leur mission de service public, par les collectivités territoriales», et ce, « quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support ».

« Les dossiers, rapports, études, comptes rendus, correspondances, et décisions » sont notamment concernés (article 1 de la loi du 17 juillet 1978 qui fixe les modalités du droit d'accès aux documents administratifs). En outre, « toute personne a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux» (article L.2121-26 du code général des collectivités territoriales).

Enfin, «toute personne a le droit de connaître les informations contenues dans un document administratif dont les conclusions lui sont opposées» (art. 3, loi de 1978).

L'administré dispose de trois modes d'accès :

- par consultation gratuite sur place ;
- par l'envoi de reprographies ; Leur coût est fixé par l'arrêté du 01/10/2001, soit 0,18 euro au maximum par copie d'une page de format A4 et 0,75 euros pour un cédérom ; les frais d'envoi sont à la charge du demandeur)
- par un envoi gratuit par courriel.

Pas de communication de documents préparatoires ou comportant des données personnelles

La commune ne peut pas communiquer les documents préparatoires à une décision en cours d'élaboration (par exemple, les avis des services de l'Etat ou les plans d'un dossier de demande de permis de construire, lorsque son arrêté n'a pas encore été édicté). De plus, certains documents ne sont communicables qu'à l'intéressé. Il s'agit notamment des documents dont la communication porterait atteinte à la protection de la vie privée, au secret médical ou au secret commercial et industriel, ou portant une appréciation ou un jugement de valeur. Toutefois, un tel document devient communicable s'il est possible d'occulter ou de disjoindre les mentions personnelles.

Enfin, la commune n'est pas tenue de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique (art. 2, loi de 1978). Il en est par exemple ainsi lorsqu'une association demande un envoi systématique des délibérations ou d'une liste mensuelle des permis de construire.

(Avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, CADA, N° 20053104).

L'administré doit saisir la CADA avant tout recours devant les tribunaux

Lorsque la commune ne répond pas à une demande de communication dans le délai d'un mois, l'administré peut saisir la CADA. Celle-ci transmet de nouveau la demande à la commune, et l'invite à formuler ses observations. La CADA émet ensuite un avis sur le caractère communicable, ou non, du document, qu'elle transmet à l'administré ainsi qu'à la commune. Cette dernière doit alors informer la CADA des suites qu'elle entend donner à la demande. En cas de refus, l'administré peut saisir le tribunal administratif (Tribunal des conflits, 2/07/1984).

Références: loi N° 78-753 du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ; décret N° 2005-1755 du 30/12/2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs.

AGENDA jusqu'à fin juin

21 Avril : Grand tour du Lac de Léon (RDV 8h30 Maison de la Réserve, inscription Maison de la Réserve)

01 Mai : Vide-grenier dans le centre du village toute la journée

02 Mai : Concert de printemps à la salle la Huchette à 19h30

03 Mai : Rando Marensin à 8h00 : Course cyclo, VTT et rando pédestre

08 Mai : Cérémonie à 11h30 au monument aux morts

16 Mai : Spectacle au Centre Culturel : Le porteur d'histoire à 20h30

16 Mai : Marché artisanal de 10h à 18h salle la Huchette organisé par Léon Country Dancers - Restauration rapide sur place

22 Mai : Conférence sur le Gravelot à collier interrompu à 20h30 à la Maison de la Réserve

30 Mai : Invitation des mamans léonnaises à la salle des associations à 18h00 à l'occasion de la fête des mères

06 et 07 juin : Spectacle de danse à la salle la Huchette

19 juin : Audition de l'Ecole de musique à la Huchette

20 juin : Fête de la Musique au centre du village avec un repas dès 19h00 suivi d'un concert

21 juin : Fête du Lac avec bénédiction du Lac, et repas le midi organisé par les Bateliers. Le soir, lâcher de lanternes pour Dioullom

27 juin : Journée Beach-rugby organisée par Lous Palots au bord du Lac et vide-grenier. Repas midi et soir.

TOUT L'ÉTÉ
UNE EXPOSITION
DIFFÉRENTE
CHAQUE SEMAINE
À la salle des Associations



A VENIR ...ENTRE AUTRES ...

Du 11 au 14 Juillet : FESTàLOUN

17 Juillet : Marché des Producteurs de Pays

Concours de pétanque ...